

« Macron lance le projet de loi Fin de vie pour tuer plus de Français !

écrit par Laurent Droit | 1 avril 2024

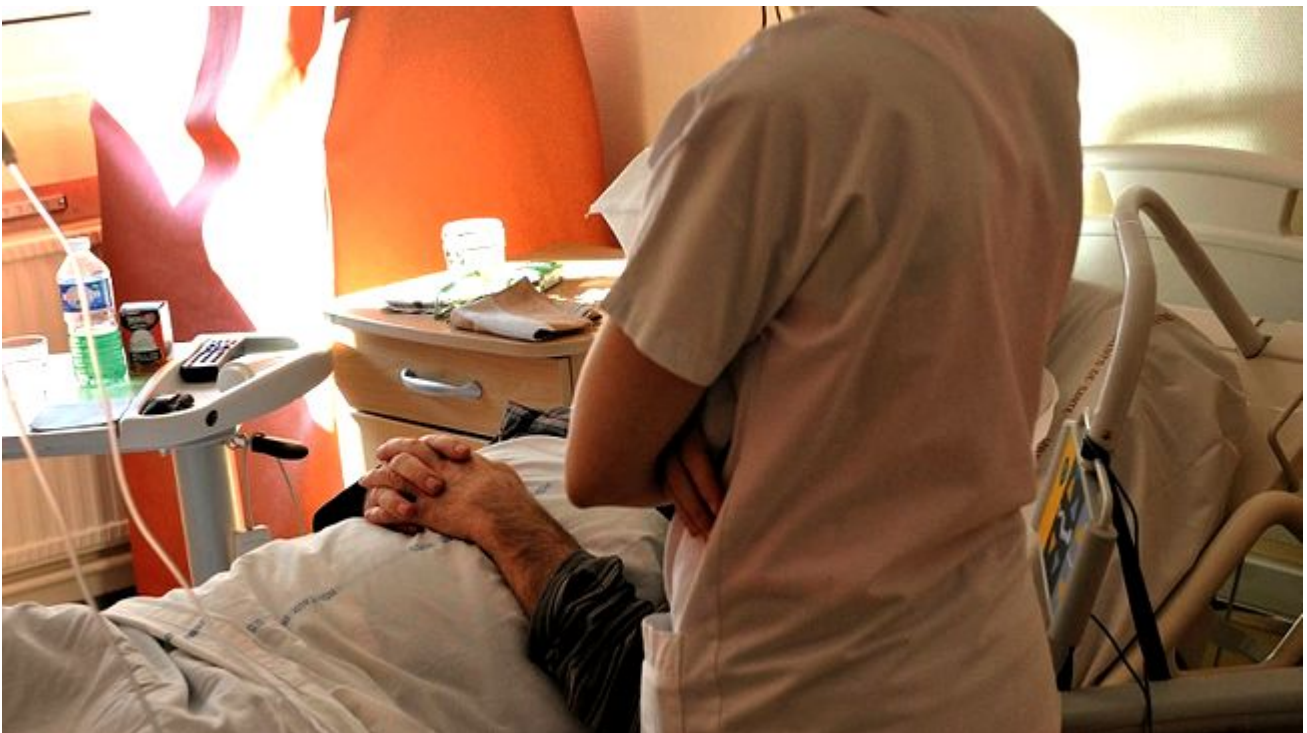


Image de titre : Photo © SIPA *Fin de vie : l'Académie nationale de médecine favorable à l'assistance au suicide "à*

titre *exceptionnel*
<https://www.valeursactuelles.com/societe/fin-de-vie-lacademie-nationale-de-medecine-favorable-a-lassistance-au-suicide-a-titre-exceptionnel>

Projet de loi « *Fin de vie* » supposant la volonté éclairée et la décision de la personne concernée...

En vérité, avec Macron les choses sont très claires. Ayant très clairement annoncé en 2016 que sa mission était de détruire la France, donc les Français de souche, blancs, judéo-chrétiens et patriotes, il continue sur cette voie. Pour lui, une loi de fin de vie, de mort accompagnée ou d'euthanasie encadrée est juste une (parmi tant d'autres) nouvelle façon de planifier le génocide français, au cas où SA guerre contre la Russie ne ferait pas assez de morts... On ne compte plus ses morts, aujourd'hui...

Mais Macron a la trouille...:

« *Macron a la courante et renforce considérablement sa sécurité* »

<https://reseau-libre.org/site/2024/03/29/macron-a-la-courante-et-renforce-considerablement-sa-securite/>

Développons un peu... :

Le texte prévoit, en résumé, une « *aide à mourir* », « *sous conditions strictes* » qui sera présenté en avril en Conseil des ministres, en vue d'une première lecture en mai à l'Assemblée nationale. Les patients majeurs, « *capables d'un discernement plein et entier* », atteints d'une « *maladie incurable* » avec « *pronostic vital engagé à court ou moyen terme* » et subissant des souffrances « *réfractaires* » (ne pouvant être soulagées), pourront « *demander à pouvoir être aidés afin de mourir.* »

En cas d'avis collégial favorable de l'équipe médicale, une substance létale sera prescrite à la personne, qu'elle pourra s'administrer elle-même ou avec l'aide d'un tiers si

elle « *n'est pas en capacité d'y procéder physiquement* .»
Les mineurs et les patients atteints de maladies psychiatriques ou neurodégénératives qui altèrent le discernement, comme Alzheimer, en seront donc exclus. On devrait ajouter démence, schizophrénie, autisme et trisomie21...

<https://www.lexpress.fr/societe/fin-de-vie-macron-annonce-un-projet-de-loi-sous-conditions-strictes-ZYW6Z5KMPNCERHCNEG374JWFRQ/>

Ce qui choque, d'abord, c'est que les conditions proposées rendent la loi quasiment inapplicable... !

Pourquoi ?

Parce que personne ne voudra se mouiller dans un truc aussi opaque.

Toute personne qui pourrait avoir été mêlée à une « *Assistance au décès* » (moi, pour ma part, j'appelle cela comme ça), risquera d'être arrêtée et condamnée à la prison à vie à cause d'une toute petite faille dans la loi ou d'une petite modification de la loi dont elle n'aura pas eu connaissance.

Tuer c'est mal, dit la morale chrétienne et disent les gauchistes qui ont peur d'être tués... Pourquoi auraient-ils peur, puisqu'ils sont les gentils, le camp du bien et celui de la bien-pensance, selon leur propre credo ?

Des saints, quoi ! Qui ont 200 millions de morts à leur actif, partout dans le monde, depuis plus d'un siècle.

Les seules personnes qui entreront dans le cadre de la loi n'en bénéficieront pas, de toute façon.

– « *Sous conditions strictes...* » Lesquelles ? Elles sont loin d'être précisées.

– « Les patients majeurs, « *capables d'un discernement plein et entier...* »

Qui en décidera ? Des médecins qui s'en foutent ou des

juges aux ordres de Macron ?

– « *capables d'un discernement plein et entier* »

Qui en décidera ?

– Atteints d'une « *maladie incurable* » avec « *pronostic vital engagé à court ou moyen terme* » et subissant des souffrances « *réfractaires* »

Qui en décidera ? Seul un comité médical bioéthique assermenté.

– « *Les mineurs et les patients atteints de maladies psychiatriques ou neurodégénératives qui altèrent le discernement, comme Alzheimer, en seront donc exclus. On devrait ajouter démence, schizophrénie, autisme et trisomie21...* »

Qui en décidera ? Là, on reste dans la plus grande opacité.

Qui peut prétendre savoir quel est le niveau de discernement et quelle est la souffrance de ces personnes et quel peut être leur désir de vivre ou de mourir ?

C'est une grave question d'éthique médicale, de respect de la vie et de simple morale universelle.

C'est aussi une question d'amour pour elle de la part de leur famille, d'empathie universelle et de nécessité de faire les choses les plus justes en réponses aux demandes de ces personnes que l'on affirme parfois trop hâtivement incapables de discernement.

La mort fait partie de la vie. Elle en est simplement la fin.

Pour moi, l'état dans lequel on se trouve après la mort est identique à celui dans lequel on se trouvait juste avant notre conception. Entre les deux, c'est la vie.

Parfois, donner la mort est un acte de bonté.

Sur un champ de bataille éloigné de tout secours où un soldat est grièvement blessé, condamné et dans une immense souffrance physique, c'est un geste d'empathie, de compassion, d'amitié, d'amour humain et de respect que l'un

de ses camarades mette à sa demande un terme à ses souffrances.

En fait, cela arrive bien plus souvent qu'on ne le croit. Mais à quoi bon en parler...

Dans ma famille et parmi mes proches, j'ai été sensibilisé à ces choses.

Un de mes frères est mort à 25 ans sans qu'on sache clairement de quoi. Mais la gendarmerie, à l'époque, avait suggéré un suicide médicamenteux.

Un autre de mes frères qui avait 61 ans, était condamné et souffrait énormément d'un cancer, s'est donné la mort par arme à feu en se tirant une balle dans la tête par la bouche.

Un autre parent très âgé, également touché par un cancer incurable et ne pouvant plus supporter sa vie, a décidé de se rendre à l'étranger, pour être assisté dans la mort (dans le cadre d'un protocole payant) par une équipe très respectueuse et très humaine qui lui a fait passer des entretiens psychologiques sur plusieurs semaines avant de prendre sa décision.

La décision étant prise, il est revenu accompagné par son fils.

Il a alors eu un dernier entretien avec un psychologue ou un psychiatre, puis on l'a installé dans une chambre, sur un lit, où on lui a fait prendre un antiémétique (un anti-vomitif pour éviter le rejet du produit).

En phase finale, on l'a laissé seul avec un verre d'eau contenant une substance soporifique puissante et rapide et létale.

L'équipe est revenue un peu plus tard pour constater le décès et le faire certifier par un médecin. L'incinération du corps était incluse dans le contrat.

Plus tard, nous sommes allés dans ce pays pour récupérer l'urne des cendres de notre parent.

Je pense que pour des personnes en grande souffrance encore

douées de conscience et de discernement, cette option de mourir accompagné et dans la dignité est sans doute une des meilleures options.

Mais il reste le cas de tous les autres.

Pour ma part, mon choix est fait et je refuse tout acharnement thérapeutique ou autre et j'estime être le seul juge qu'à ma demande on doive m'assister activement (par un geste précis choisi par moi) et m'accompagner dans mes derniers instants.

Je pense qu'un médecin ou un notaire pourrait être dépositaire d'un document dans ce sens, valable lorsque la personne a perdu sa lucidité ou son discernement.

Pour les personnes incapables et sous tutelle, et dans le cas d'une grande souffrance permanente, je pense que la famille proche a son mot à dire et peut prendre la décision de l'accompagnement au décès.

Ce que l'on appelle les « *soins palliatifs* » ne sont qu'une option temporaire.

Mais si la personne en fait la demande, on doit l'assister dans son décès provoqué.

Chaque être humain est naturellement libre de choisir l'heure de sa mort.

Par ailleurs, pour ce qui est du respect de la vie, alors que la peine de mort a été abolie en France, et qu'on voit aujourd'hui comme la vie est devenue peu de chose et que des assassinats sont commis tous les jours dans notre pays à tous les coins de rues sans que personne ne fasse quoi que ce soit pour que cela change et que notre chef d'État a pris tout seul la décision de faire entrer la France dans une guerre qui la détruira à coup sûr, je ne vois pas en quoi la vie ou la mort des citoyens pourrait être des décisions qui concernent exclusivement le gouvernement ou le parlement.

Ces sujets doivent être l'objet de référendums nationaux.

De toute façon, qu'on le veuille ou non, et tout le monde le sait, que l'on fasse tous les lois du monde n'empêchera jamais les gens de se suicider.

La différence c'est qu'ils le feront en cachette, dans leur coin, avec des moyens et dans des conditions épouvantables de misère et de solitude.

Et parfois en risquant de provoquer, sans le savoir ou sans le vouloir, la mort d'autres personnes étrangères à leur acte.

Les moyens utilisés : arme à feu, poison, gaz, pendaison, explosion, immolation, incendie, voiture dans un mur à 120 km/h, défenestration, saut d'un pont dans un fleuve ou sur une autoroute, se jeter sous un train, saut d'une falaise, se noyer, s'ouvrir les veines, se mettre en overdose de drogue ou en hyper-alcoolémie massive, etc.

Ce qui est triste, c'est de voir que la conjoncture actuelle sous la gouvernance macronienne, avec le terrorisme largement accepté et fatalisé sans aucune réaction ni action du pouvoir, le mépris ambiant des autres et de la vie et le désenchantement et le désespoir de notre jeunesse, engendre beaucoup de suicides d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui ne croient plus en rien et ne voient pour eux aucun avenir autre que celui d'une vie de misère sordide, indigne et sans issue, dans un monde saturé de haine et de violence.

Le suicide est un sujet grave et je ne pense pas que des lois changeront grand chose à la question, dans l'immédiat, car 80% des représentants malhonnêtes et immatures du peuple français ne s'intéressent pas du tout à ce sujet.

« *Bioéthique : quelle prise en charge de la fin de vie ?* »
<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19353-bioethique-quelle-prise-en-charge-de-la-fin-de-vie>

« *Assistance au décès et médecine palliative: l'euthanasie progresse mais les juristes se taisent* »

https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/vie/assistance-deces?gad_source=1&gclid=Cj0KCQjw8J6wBhDXARIsAPo70A-oBYgJLogf659_0_96Muj0BrXwoRZpVKqgMjLj3L42GWCFNu7yvkEaAvvnEALw_wcB

« *Les différentes formes d'assistance au décès et leur réglementation légale* »

<https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/gesetzgebung/archiv/sterbehilfe/formen.html>

« *Mourir, faire face à la mort* »

https://www.enableme.ch/fr/sujets/mourir-faire-face-a-la-mort-3319?gad_source=1&gclid=Cj0KCQjw8J6wBhDXARIsAPo70A9l1rT5kHtjIB3FfXsTHDVbcyot_ULosntu4HLIpVVL-tRbdMT0ZhEaAjaMEALw_wcB

« *Le modèle français d'accompagnement à la fin de vie doit permettre le suicide assisté et l'euthanasie* »

https://www.ufal.org/sante-protection-sociale/le-modele-francais-daccompagnement-a-la-fin-de-vie-doit-permettre-le-suicide-assiste-et-leuthanasie/?gad_source=1&gclid=Cj0KCQjw8J6wBhDXARIsAPo70A_LBSKX3Rahgl-15tPfSE97tezSHjMs_2htl50UrKRDLflbBIU8EY0aAmbxEALw_wcB

« *Fin de vie: un accompagnement des patients est possible* »

<https://www.genethique.org/fin-de-vie-un-accompagnement-des-patients-est-possible/>

Je vous souhaite une belle vie et une bonne mort à tous.

Laurent DROIT